

# L'ENFANT BÉLIER

FICTION CINÉMATOGRAPHIQUE  
D'UNE FICTION POLICIÈRE

SARAH WALIN

UNE ANALYSE RÉALISÉE PAR  
LE CENTRE CULTUREL  
LES GRIGNOUX



les grignoux

cinéma & culture au cœur de la ville





# Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>Synopsis.....</b>	<b>3</b>
<b>Mawda : un crime d'état.....</b>	<b>4</b>
<b>La faute à qui ?.....</b>	<b>7</b>
<b>Mais que fait la police ? .....</b>	<b>14</b>
<b>Impunité structurelle .....</b>	<b>18</b>
<b>Justice pour Mawda, justice pour toustes .....</b>	<b>22</b>
<b>Pour en savoir plus :.....</b>	<b>25</b>

## Synopsis

Sara et Adam sont arrivé·es en Belgique avec leur petite fille de 2 ans, espérant rejoindre l'Angleterre. Entassé·es et dissimulé·es à l'arrière d'un véhicule, la peur commence à prendre le pas sur l'espoir.

Redouane est policier depuis 20 ans et fait la chasse aux passeur·euses toutes les nuits. Ce soir-là, alors que la patrouille essaie d'arrêter la camionnette soupçonnée de transporter des migrant·es, tout bascule<sup>1</sup>...



---

<sup>1</sup> Synopsis issu du festival méditerranéen de Bruxelles.

# Mawda : un crime d'état

Le film *L'Enfant-bélier* s'inspire d'une histoire réelle : celle du meurtre<sup>2</sup> de la petite Mawda.

Mawda a deux ans quand elle est tuée par un tir de policier, alors qu'elle se trouvait à l'arrière d'une camionnette avec ses parents et son grand frère qui tentaient de rejoindre l'Angleterre. Elle et sa famille kurde fuyaient les violences de leur pays natal.

Cette histoire s'est déroulée en Belgique et, qu'il s'agisse de l'acte en lui-même ou de sa suite judiciaire – que le film aborde partiellement – elle témoigne du niveau de racisme d'État et d'impunité policière qui règne dans notre pays.

Une phrase d'incrustation au début du film nous annonce donc que : « Ce film est une œuvre de fiction qui s'inspire librement de faits survenus en Belgique en 2018 ».

Toutefois, avant cette fiction, le meurtre de Mawda a déjà été-fictionnalisé, mais dans des cadres qui n'auraient pas dû le permettre. En effet, les récits médiatiques, politiques et judiciaires qui en ont été faits n'ont cessé de déformer la réalité, protégeant les policiers et criminalisant les parents de Mawda, comme les personnes exilées de manière générale.

---

<sup>2</sup> Dans cette analyse, le terme meurtre sera utilisé dans un sens politique pour décrire la mort de Mawda. Dans le langage judiciaire, le policier qui a tiré a été condamné pour « homicide involontaire ». Cependant, nous considérons que la mort de Mawda s'inscrit dans un dispositif global de violence policière et de racisme qui provoque la mort de personnes de manière systémique. Dans certains cas, on pourrait aussi parler d'assassinat, quand on pense aux dispositifs meurtriers volontairement mis en place aux frontières, comme en Méditerranée par exemple.

Le titre du film, l'enfant-bélier, fait d'ailleurs directement allusion au mensonge policier relayé allègrement dans la presse comme première version des faits. La version policière, rédigée directement après le tir policier ainsi que l'arrestation des parents de Mawda, est la suivante :

« Selon les informations recueillies et nos constatations, les faits se seraient déroulés comme suit : on transporte des personnes en situation illégale dans une camionnette. On est pris en chasse par la police car on tente de se soustraire au contrôle. Au cours de la poursuite (...) on brise des fenêtres avec la tête d'un enfant et on fait mine de la jeter vers les véhicules de police. Les coups occasionnés à l'enfant (sic) entraînent un traumatisme crânien et le décès de l'enfant<sup>3</sup> (...) »

Le lendemain, le magistrat de presse du parquet affirme que l'« on peut déjà exclure une blessure par balle qui viendrait des policiers<sup>4</sup> ». Dans certains journaux belges, ces informations mensongères sont relayées<sup>5</sup>.

Pourtant, c'est bien le tir du policier qui a tué Mawda, et la blessure créée par la balle sur le visage de la petite, visible à l'œil nu, a été constatée par plusieurs personnes

---

<sup>3</sup> BOUFFIOUX Michel, « Affaire Mawda, une condamnation très symbolique », in *Paris Match*, 21 février 2023. URL : <https://www.michel-bouffiox.be/2023/02/affaire-mawda-une-condamnation-tres-symbolique/>

<sup>4</sup> BOUFFIOUX Michel, « Mort de Mawda : l'enfant-bélier, une pure fiction policière », in *Paris Match*, 20 décembre 2018. URL : [Mort de Mawda : l'enfant-bélier, une pure fiction policière - parismatch.be](https://www.parismatch.be/l-enfant-belier-une-pure-fiction-policiere-parismatch.be)

<sup>5</sup> Notamment dans le journal Sud-presse qui titre « Mawda, 2 ans, victime de la mafia des passeurs sur la E42 à Mons ». Voir : <https://www.sudinfo.be/art/232994/article/2018-05-18/mawda-2-ans-victime-de-la-mafia-des-passeurs-sur-la-e42-mons>

prenant part à l'enquête lors de la nuit du drame<sup>6</sup>. C'est néanmoins seulement le 22 mai, soit 4 jours après le drame, que « cette vérité sera exprimée de manière pleine et entière par le procureur général de Mons<sup>7</sup> ». Ce récit de l'enfant-bélier fait partie de la fiction construite autour de ce crime d'état que l'on a voulu camoufler.

Marta Bergman, la réalisatrice du film, a choisi de se concentrer sur un espace-temps assez court de cette histoire: la nuit du meurtre et les quelques jours qui la suivront.

Comment cette fiction restitue-t-elle une histoire qui a déjà été largement fictionnalisée dans la réalité? Quels éléments réels parvient-elle à intégrer qui puisse permettre de comprendre en partie les implications de ce drame ?

Dans un entretien sur la radio *La Première*, Marta Bergman explique : « La question qui hante le film, c'est comment un policier est-il amené à commettre un tel geste ?<sup>8</sup> ». Elle ajoute : « toute la volonté du film a été d'en faire un film politique (...) dans un contexte d'une politique de plus en plus dure à l'égard des personnes migrantes<sup>9</sup> ».

Cette analyse reviendra sur les points importants de cette politique que le film permet d'appréhender.

---

<sup>6</sup> Voir : BOUFFIOUX Michel, « Mawda, la contre-enquête », in *Paris Match*, 20 décembre 2018. URL : <https://www.michelbouffoux.be/2018/12/mawda-la-contre-enquete/>

<sup>7</sup> BOUFFIOUX Michel, « Mort de Mawda : l'enfant-bélier, une pure fiction policière », in *Paris Match*, 20 décembre 2018. URL : [Mort de Mawda : l'enfant-bélier, une pure fiction policière - parismatch.be](http://Mort de Mawda : l'enfant-bélier, une pure fiction policière - parismatch.be)

<sup>8</sup> RTBF, « L'enfant bélier de Marta Bergman : il y a une politique de plus en plus dure à l'égard des personnes migrantes », in *RTBF*, 26 novembre 2025. URL : [L'enfant bélier' de Marta Bergman : 'Il y a une politique de plus en plus dure à l'égard des personnes migrantes' - RTBF Actus](http://L'enfant bélier' de Marta Bergman : 'Il y a une politique de plus en plus dure à l'égard des personnes migrantes' - RTBF Actus)

<sup>9</sup> *Ibid.*

## La faute à qui ?

La figure coupable ou criminelle qui revient dans les discours des policier·es et politicien·nes dans le film – comme dans la vraie vie – est celle des passeurs. Ce serait ces derniers qui mettraient en danger les personnes exilées.

Dans le film, c'est d'ailleurs la seule chose que dira l'inspectrice de police aux personnes qui étaient dans la camionnette quand elle arrive sur le lieu de l'arrestation : « Vous êtes les victimes. Les passeurs profitent de vous pour se faire beaucoup d'argent. »

Les « victimes » auxquelles elle s'adresse sont donc arrêtées, genoux par terre, menottées et interdites de bouger. Parmi elles, les parents de la petite Klara, qui ont violemment été empêchés de rentrer dans l'ambulance avec leur fille. Cette scène du film est bien conforme à la réalité : après la course-poursuite et le tir policier, toutes les personnes de la camionnette ont été mises genoux à terre et fouillées, les parents de Mawda ont été empêchés d'accompagner leur fille dans l'ambulance et ont été envoyés en cellule avec leur fils de 4 ans ainsi que les autres personnes avec qui elles faisaient le trajet.

C'est ce que raconte une policière lors de l'enquête. Arrivée sur les lieux quelques minutes avant que l'ambulance n'arrive, elle dit « je vois un collègue qui maintient une personne au sol. Cette personne crie beaucoup. On me dit que c'est le papa de la petite (...) je fais comprendre à la maman qu'elle ne peut pas accompagner sa fille dans l'ambulance parce qu'elle est en état d'arrestation administrative. Je la ramène vers le groupe de personnes. Elle m'a

demandé plusieurs fois ce qu'il en était de sa fille. Mais j'avais reçu l'ordre de ne rien lui dire<sup>10</sup>. »



Le film met bien en exergue le contraste entre le discours prétendument « protecteur » raconté par la policière et la manière dont sont traitées les personnes exilées à ce moment. Est-ce donc comme ça que l'on traite des personnes que l'on considérerait comme victimes ?

Revenons à la figure du passeur : le supposé grand méchant de l'histoire. Pour « arrêter ces méchants », il y a les opérations « Hydra » dans le film, qui correspondent aux opérations « Medusa » en réalité. Ces dernières sont décrites comme des « opérations de démantèlement de réseaux de passeurs de transmigrants », terminologie utilisée dans un article de la RTBF<sup>11</sup> datant de 2019, soit un an après que l'une de ces opérations aient été responsable de la mort de la petite Mawda.

---

<sup>10</sup> Bouffioix Michel, « Inhumanité... cette ambulance qui partit sans les parents de Mawda », in *Paris Match*, 18 septembre 2020. URL : <https://www.parismatch.be/actualites/societe/2020/09/18/inhumanite-cette-ambulance-qui-partit-sans-les-parents-de-mawda-R3HLL-ZWVSJGFRM42W3VOKQQMFU/>

<sup>11</sup> WOEFLE Guillaume, « Opération de police : sur les routes pour démanteler les réseaux de passeurs de migrants », in *RTBF*, 18 décembre 2019. URL : [Opération de police : sur les routes pour démanteler des réseaux de passeurs de migrants - RTBF Actus](#)

Dans la réalité, ces opérations servent plutôt à empêcher le passage des personnes exilées aux frontières et s'attaquent donc aux « victimes des dits passeurs ».

Les opérations Médusa ont été introduites en 2015 par le gouvernement fédéral composé du MR, du CD&V, de l'Open VLD et de la NV-A. La note de politique gouvernementale présentée à la chambre avant leur mise en place annonce la véritable raison d'être de leur existence :

« Les personnes en séjour illégal constituant une menace pour la sécurité nationale seront recherchées en priorité et renvoyées au plus vite vers leur pays d'origine. L'arrivée massive de demandeurs d'asile a créé le besoin d'entreprendre une action visant à maintenir un contrôle maximal sur cet afflux. L'action Médusa a été mise sur pied dans cette optique-là <sup>12</sup> ».

Cette note nous apprend donc que toute personne qui voudrait demander l'asile est suspectée d'être une potentielle menace. Ces opérations, dont Jan Jambon, alors ministre de l'intérieur, avait demandé une intensification début 2018, visent ainsi à « dissuader la transmigration<sup>13</sup> ».

Finalement, les personnes en exil sont-elles des victimes ou plutôt des dangers aux yeux de l'État ?

---

<sup>12</sup> BOUFFIOUX Michel, « Mort de Mawda : vous avez dit responsabilité politique ? », in *Paris Match*, 09 février 2019. URL : [Mort de Mawda : Vous avez dit responsabilité politique ? - parismatch.be](http://Mort de Mawda : Vous avez dit responsabilité politique ? - parismatch.be)

<sup>13</sup> *Ibid.*



La figure du passeur est une figure profitable et indispensable à mobiliser pour les personnes qui nous dirigent et la police à leur service.

Dans le film, si la réalisatrice n'épargne pas son personnage de passeur, on comprend tout de même qu'il n'est qu'un rouage dans un système bien plus large. Car faire du passeur le criminel de l'histoire masque les réels responsables des violences que subissent les personnes exilées sur leurs trajets pour et en Europe.

Les opérations Médusa font partie d'un arsenal de politiques sécuritaires visant à empêcher ces personnes de se déplacer et de s'installer en Belgique ou autre part en Europe. Ces politiques rendent des personnes « illégales » à être sur le territoire, leur empêchant l'accès aux droits et leur imposant de vivre cachées, sous la menace constante d'une arrestation policière.

Les moyens sécuritaires mis en œuvre pour chasser, arrêter et enfermer ces personnes sont massifs en Europe<sup>14</sup>: opérations de police, grillages et barbelés, mise en place et accroissement des moyens de l'agence Frontex pour « gérer les frontières extérieures de l'EU<sup>15</sup> », surveillance,

---

<sup>14</sup> Voir notamment : BERNARD Emilien, *Forteresse Europe : enquête sur l'envers de nos frontières*, Lux, 2024.

<sup>15</sup> L'agence Frontex est mise en cause depuis des années pour violations des droits et violences sur les personnes exilées. Elle est par

utilisation de chiens et de technologies de captation de chaleur, construction de centres fermés,...

L'Europe fait la guerre à un certain type de migration : celle de personnes racisées venus de pays pour la plupart anciennement colonisés. L'Union et ses membres n'ont pas dû attendre d'être gouvernés par l'extrême-droite pour mettre en place ces politiques. Elles se poursuivent depuis des années sous des gouvernements composés de toutes les formations politiques, qu'elles soient de droite ou de gauche. Il s'agirait donc, de la part de ce dernier camp, d' adresser cette question structurellement afin d'enfin proposer des politiques alternatives à celles imposées par le cadre de pensée (extrême-)droitier. D'autant plus dans le contexte actuel où la fascisation de nos sociétés grimpe encore d'un échelon.

Ce n'est pas montré dans le film, mais avant de se retrouver dans ce camion dans lequel ils ont perdu leur fille, les parents de Mawda avaient déjà demandé l'asile deux fois en Allemagne – asile qui leur a été refusé – et avaient vécu

---

exemple responsable de refoulements illégaux, de non-sauvetage ou de collaborations avec les gardes-côtes lybiens. Cela signifie la mort de dizaines de milliers de personnes. Il est à noter que Frontex bénéficie du plus gros budget de toutes les agences européennes et qu'il ne cesse d'augmenter. Voir notamment : France Culture, « Migrants : l'agence européenne Frontex mise en cause pour des refoulements en mer selon une enquête », in *France Culture*, 25 octobre 2020. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/journal-de-9h/migrants-l-agence-europeenne-frontex-mise-en-cause-pour-des-refoulements-en-mer-selon-une-enquete-3155120>

CHERSHEVA Maria et STAVINOHA Ludek, « Comment l'EU a fermé les yeux sur le refoulement illégal de migrants par la Bulgarie avant son adhésion à Schengen », in *Le Monde*, 26 février 2024. URL : [Frontex, une arme de guerre contre les migrants | Alternatives Economiques, Comment l'UE a fermé les yeux sur le refoulement illégal de migrants par la Bulgarie avant son adhésion à Schengen](https://fronetx.unearme.de/guerre/contre/les/migrants/)

Et le travail de Abolish Frontex : <https://abolishfrontex.be/>

en Angleterre pendant un an, pays duquel ils ont été expulsés.

Les personnes exilées sont obligées de payer des passeurs de manière clandestine pour les emmener là où elles veulent, parce que leur liberté de circulation et d'installation – qui constituent pourtant des droits humains – sont empêchées par les politiques européennes mises en place contre elles.

Si les personnes en exil sont criminalisées, les personnes les aidant à vivre ou traverser des frontières le sont également. En Belgique a par exemple eu lieu, en 2018, un procès contre des « hébergeurs de migrants » pour « trafic d'êtres humains et participation à une organisation criminelle ». Ces derniers ont finalement été acquittés tandis que les personnes exilées ont, elles, été condamnées à plusieurs mois de prison<sup>16</sup>.

La loi belge en la matière indique actuellement une peine d'amende pour « toute personne qui, sciemment, aide ou assiste un étranger en vue de son entrée illégale ou de son séjour illégal en Belgique<sup>17</sup> ». À cet article s'ajoute une exception : « si l'aide ou l'assistance est offerte à l'étranger pour des raisons principalement humanitaires<sup>18</sup> », exception qui reste donc largement soumise à interprétation.

A travers les opérations Medusa et autres chasses, les autorités prétendent chasser des criminels qu'elles ont elles-mêmes inventés. Et à travers la rhétorique de la lutte contre le trafic d'êtres humains, elles dissimulent mal un

---

<sup>16</sup> PERROUTY Pierre-Arnaud, « La criminalisation de la solidarité : du délit au devoir », in Ligue des Droits Humains, 1<sup>er</sup> novembre 2020. URL : [La criminalisation de la solidarité : du délit au devoir - Bienvenue sur le site de la Ligue des droits humains](#)

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

racisme généralisé, qui transforment les personnes exilées en criminels, sauvages ou indésirables dont il faudrait se débarrasser.

La politique migratoire européenne peut ainsi être qualifiée de nécropolitique. Cette notion développée par Achille Mbembe, « fait l'hypothèse que l'expression ultime de la souveraineté réside largement dans le pouvoir et sa capacité de dire qui pourra vivre et qui doit mourir<sup>19</sup> ».

La nécropolitique désigne ainsi « comment la violence est un outil de gouvernance où certaines populations sont soumises à des conditions rendant leur vie précaire ou sacrifiées, tandis que d'autres sont privilégiées ou protégées<sup>20</sup> ».

Dans le cadre de sa politique migratoire, l'Europe « exerce son autorité en adoptant des politiques qui discriminent les individus en fonction de leurs origines (...) favorisant les ressortissant·es de pays considérés comme économiquement ou politiquement stables, tandis que celles et ceux des régions en crise sont d'abord vu comme l'immigration « irrégulière<sup>21</sup> ». Cette dernière est gérée de manière mortifère puisqu'un maximum d'obstacles sont mis en place pour l'empêcher, causant la mort de milliers de personnes chaque année.

---

<sup>19</sup> MBEMBE Achille, « Nécropolitique », in *Raisons politiques*, n°21, 2006, p 29 à 60. URL : <https://shs.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-1-page-29?lang=fr>

<sup>20</sup> CARTON Emmanuelle, « Pacte asile et migration : un pas de plus dans la nécropolitique européenne », in *Contretemps*, 24 septembre 2024. URL : <https://www.contretemps.eu/pacte-asile-migration-necropolitique-europeenne/>

<sup>21</sup> *Ibid.*

## Mais que fait la police ?

Nous suivons dans le film quatre policier·es sur les routes et une à distance, cette dernière leur indiquant où aller afin d'arrêter cette camionnette suspectée de « passage de migrants », selon les termes utilisés dans le film.

Avant de nous amener à comprendre ce qu'est l'opération Hydra que mènent ces policier·es, nous suivons Adam, Sara et Klara qui rentrent dans la camionnette, avec d'autres gens, en direction de l'Angleterre.

Dans cette camionnette se trouvent des hommes et femmes de différentes nationalités et âges. Parmi elles et eux, il y a une dame âgée et deux jeunes venus d'Irak, paraissant mineurs.

Les brèves discussions qu'elles ont nous font comprendre que toutes ces personnes fuient leur pays où elles ne peuvent plus vivre en sécurité ou s'y épanouir. On comprend également que la personne qui conduit la camionnette est elle-même une personne en exil qui a aussi besoin d'argent pour payer son voyage. Alors on se demande, mais pourquoi la police poursuit-elle ces personnes ? Qu'ont-elles fait de mal ?



L'une des premières scènes que l'on nous montre du travail de ces policier·es est la suivante : sur un parking, il·elles poursuivent, armes à la main, une personne qui les fuit. Il·elles finissent par la trouver, cachée dans un camion, apeurée. Armes à la main toujours, il·elles l' enjoignent à sortir du camion, mains levées, puis lui mettent les menottes, l'éclairent à la lampe torche et l'assènent de questions.

On apprend dans cette scène que la personne que les policier·es maltraitent est âgée de 17 ans. Il s'agit donc d'une personne mineure. Mais qu'importe, c'est surtout une personne noire et « transmigrante » aux yeux de la police, qui lui dit finalement de s'en aller après l'avoir menacée de l'emprisonner. Pourtant, « la loi prévoit qu'un policier qui suppose qu'une personne est mineure doit immédiatement prendre contact avec le Service des Tuteuses<sup>22</sup>. » Dans la réalité, comme le confirme un rapport de médecin sans frontières : « les mineurs sont traités – parfois de manière extrêmement violente – de la même façon que les adultes<sup>23</sup> ».

C'est donc ça le travail de ces policier·es : terroriser des personnes qui sont en route pour trouver un endroit meilleur où vivre.

Ce qui frappe dans le film, c'est la déshumanisation constante dont font preuve les policier·es envers les personnes qu'il·elles poursuivent comme s'il·elles étaient dangereux.

Comme le relate un témoignage de l'enquête réelle, un policier explique que leur mission « est d'aller sur les

---

<sup>22</sup> Conseil Bruxellois de coordination sociopolitique, « Violences policières envers les migrants et les réfugiés en transit en Belgique », 2025. URL : [Violences policières envers les migrants et les réfugiés en transit en Belgique - CBCS](#)

<sup>23</sup> *Ibid.*

parkings pour interpeller les migrants<sup>24</sup> ». Il s'agit donc véritablement de « chasses à l'homme », avec des policier·es armé·es d'un côté et des personnes munies souvent tout au plus d'un sac à dos de l'autre.

Un rapport de Médecin du Monde datant de 2025 met en avant le fait qu'une personne exilée sur 4 est victime de violences policières en Belgique<sup>25</sup> : coups, fouilles forcées, humiliation, chantage,...

Au-delà de ces violences considérées comme abusives, puisque sortant du cadre de la loi, comment devrions-nous considérer tous les actes policiers légaux qui visent à empêcher, arrêter et expulser des personnes. Car poursuivre des personnes migrantes est légal, les arrêter, les enfermer en centre fermé, etc. également. Ces actes ne sont-ils pas violents en eux-mêmes ? Considérer un être-humain comme illégal n'est-il pas violent en lui-même ?

Dans le film, après « la course-poursuite » et le meurtre de Klara, pas un mot ne vient jamais, daucun de l'un·e d'elles et eux, à propos de la petite, de ses parents ou même de ce que le policier qui a tiré pourrait ressentir.

Les différentes scènes illustrent l'inhumanité avec laquelle la police perçoit et traite les personnes en exil. On assiste ainsi à la réflexion de l'un des policiers dans la voiture alors qu'il poursuit la camionnette et que les personnes à l'intérieur leur montrent un enfant : « putain,

---

<sup>24</sup> BOUFFIOUX Michel, « Mawda, la contre-enquête », in *Paris Match*, 20 décembre 2018. URL : <https://www.michelbouffoux.be/2018/12/mawda-la-contre-enquete/>

<sup>25</sup> Conseil Bruxellois de coordination sociopolitique, « Violences policières envers les migrants et les réfugiés en transit en Belgique », 2025. URL : [Violences policières envers les migrants et les réfugiés en transit en Belgique - CBCS](https://www.cbcs.be/violences-policieres-vers-les-migrants-et-les-refugies-en-transit-en-belgique-cbcs). Il est à noter que ce rapport datant de 2025 n'amène aucune nouveauté dans ce constat. Il ne fait que confirmer la violence avec laquelle sont traitées les personnes exilées depuis plus de 20 ans en Europe.

c'est des malades, ils vont pas le jeter quand même », témoignant de l'imaginaire raciste qui les pousse à pouvoir penser cela.

La scène ahurissante de l'arrestation des personnes alors que la petite a besoin d'être secourue où celle où les parents de Klara apprennent la mort de leur fille, les vêtements encore plein du sang de celle-ci, sont également des exemples de cette déshumanisation.

Toutes ces scènes correspondent à ce qu'il s'est passé dans la réalité. Au travers du film, on peut ainsi percevoir l'étincelle de vérité dans l'artifice qui nous est sans cesse raconté : visiblement, les personnes en danger ici sont les personnes exilées et les personnes dangereuses sont les policier·es. A force de déshumaniser constamment « les autres », ce sont de ces dernier·es dont on se demande s'ils et elles sont encore humain·es.



Car finalement, du point de vue des forces de police, ce qui semble ressortir de ce drame, c'est surtout que l'un d'entre eux a déconné et que ça les met tous·tes en mauvaise posture. Les différentes interactions semblent montrer le visage d'une institution qui se préoccupe plus de sa propre conservation que des victimes qu'elle engendre.

Cette interprétation dans le film est aussi en adéquation avec ce qu'il s'est passé dans la réalité : l'enquête sur la mort de Mawda a été entravée dès le début. Ainsi, comme le précise un article de la revue *Ensemble* : « tous les policiers présents sur le parking, tous au courant du coup de feu, racontent immédiatement une histoire fausse, dès l'arrivée des services de secours. Dans les heures qui suivent, leur version sera couverte par des membres du pouvoir judiciaire, et largement relatée dans la presse à l'attention de la population<sup>26</sup>. »

## Impunité structurelle

En effet, dans le film comme dans la réalité, l'histoire du meurtre de Mawda est surtout marquée par une impunité policière organisée par les instances policières mais également judiciaires et politiques.

Cette impunité est construite à travers des versions mensongères relayées par différentes institutions, un renversement des responsabilités qui victimisent les policier·es et criminalisent les personnes exilées, et par la couverture des policier·es entre elles et eux ainsi que par les instances judiciaires et politiques.

C'est ce à quoi l'on assiste en partie dans le film. Les collègues directs de Redouane, le policier qui a tiré, l'encouragent à en rester à cette version : il ne savait pas qu'il y avait un enfant à bord. C'est également ce que lui ordonne presque un autre policier, qu'on devine se situer à un échelon supérieur de l'institution et qui lui affirme également ce que sera sa ligne de défense : « ce sont les passeurs qui ont organisé le

---

<sup>26</sup> HANOTIAUX Gérald, « Mawda : autopsie d'un crime d'Etat », in *Ensemble*, novembre 2024. URL : [Ensemble\\_114\\_droitshumanitaires\\_107.pdf](https://www.ensemble.fr/114_droitshumanitaires_107.pdf)

trafic, ils en ont retiré du profit et provoqué la mort de l'enfant ».



Ainsi, la version donnée à la presse par la police, que l'on entend par l'intermédiaire de la télévision dans le film relate une grande partie de ce qui a été dit dans la réalité. Le discours est le suivant : « la camionnette a été utilisée comme une arme, les migrants ont jeté des projectiles ce qui a mis en danger les policiers, il s'agissait d'une rébellion armée et donc de légitime défense ».

Ce discours tend à faire passer les policier·es comme les victimes de cet évènement et criminalise à nouveau les personnes exilées.

C'est notamment ce qui a été déclaré par le procureur du roi lors du procès des policiers et des présumés passeur et chauffeur de la camionnette. Selon lui, ces deux derniers auraient « mis tout le monde en danger par leurs agissements criminels. C'est finalement la conduite inconsidérée du chauffeur, sous les injonctions du passeur qui a causé la mort de la petite Mawda<sup>27</sup>. »

---

<sup>27</sup> SCORDIA Manu, *Mawda : autopsie d'un crime d'Etat*, La Boîte à Bulles, 2024.

Or, dans cette histoire, la camionnette qui transportait les personnes ne pouvait pas rouler – au vu de son poids – à plus de 90km/h, les « projectiles » lancés étaient quelques objets tels que des sacs à dos ou des sacs de couchage, aucune personne n’était munie d’une arme sauf les policiers et ces derniers étaient au courant que la camionnette contenait des enfants<sup>28</sup>.

La police est également censée « éviter de faire usage d’armes à feu à partir d’un véhicule en mouvement (...) la décision de faire usage de l’arme à feu pour tenter de stopper un véhicule en fuite doit toujours évaluer les risques potentiels qu’entraîne cet usage et les comparer à ceux que représente le fuyard s’il parvenait à s’échapper<sup>29</sup> ». Les fuyards, des personnes exilées dont des enfants donc.

D’autant que, alors que dans le film, Redouane participe à l’entièreté de la « course-poursuite », dans la réalité, le policier qui a tiré n’y avait pas pris part, mais est intervenu à la toute fin de cette opération de chasse, à peu-près 3 minutes avant de tirer<sup>30</sup>.

Parmi les mensonges autour de cette histoire figure aussi cette affirmation de l’utilisation d’un prétendu enfant-bélier, et de la responsabilité des parents dans la mort de l’enfant. C’est en effet le discours des différents membres du gouvernement de l’époque. Le porte-parole de Jan Jambon, alors ministre de l’intérieur, déclare :

---

<sup>28</sup> DELEPIERRE Frédéric, « Procès Mawda : un an de prison avec sursis requis contre le policier », in *Le Soir*, 24 novembre 2020. URL : <https://www.lesoir.be/339653/article/2020-11-24/proces-mawda-un-de-prison-avec-sursis-requis-contre-le-policier>

<sup>29</sup> BOUFFIOUX Michel, « Mort de Mawda : Comité P... comme plan plan », in *Paris Match*, 28 janvier 2019. URL : <https://www.parismatch.be/actualites/societe/2019/01/28/mort-de-mawda-comite-p-comme-plan-plan-2LS4RJ6TWNAQREB3ZYVU3JG26Q/>

<sup>30</sup> SCORDIA Manu, *Mawda : autopsie d’un crime d’Etat*, La Boîte à Bulles, 2024.

« la police peut ouvrir le feu si les gens sont à risque. C'est le cas quand une camionnette tente de fuir et joue avec la vie des passagers ». Bart De Wever, président de la NV-A, dira quant à lui qu'« il faut parler de la responsabilité des parents », tandis que Théo Francken, alors ministre de l'immigration renchérira : « Les parents ont une responsabilité à l'égard de leurs enfants. Ils ont pris des risques énormes<sup>31</sup> ».

L'avant dernière scène du film nous montre ainsi la visite de la Première ministre belge – dans la réalité il s'agissait de Charles Michel – auprès des parents de Klara. D'une froideur inégalable, elle leur annonce l'octroi d'un droit de séjour temporaire comme s'il s'agissait d'un cadeau de l'État belge.

Dans la réalité, Phrast et Shamden, les parents de Mawda ont eu droit à un séjour temporaire, devant être renouvelé chaque année « pour leur permettre de suivre l'enquête judiciaire ». Ils ont pu finalement obtenir un droit de séjour permanent à la fin de l'année 2020<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> GADISSEUX Thomas, « Les parents de Mawda ont reçu des papiers pour séjourner définitivement en Belgique », in RTBF, 12 février 2021. URL : <https://www.rtbf.be/article/les-parents-de-mawda-ont-receu-des-papiers-pour-sejourner-definitivement-en-belgique-10696027>

# Justice pour Mawda, justice pour toustes

Au procès, le policier qui a tué Mawda a été inculpé pour homicide involontaire et a écopé d'une peine de prison d'un an avec sursis. Les présumés chauffeur et passeur ont été condamnés à 7 et 10 ans ferme. En appel, le policier aura finalement 10 mois avec sursis, le présumé chauffeur 4 ans ferme et le passeur ne sera pas condamné faute de charges suffisantes. Ces deux derniers protagonistes seront ensuite condamnés par le tribunal correctionnel de Liège pour trafic d'êtres humains<sup>33</sup>.

Bien que minime, certain·es peuvent se réjouir de la peine du policier. Il faut dire que la majorité des plaintes envers la police, qu'elles soient adressées au comité P<sup>34</sup> ou non, finissent sans suite.

Le film ne relate pas la mobilisation citoyenne qui s'est construite autour de cette histoire. Les collectifs « Comité Mawda : Justice et Vérité » et « Justice4Mawda » se sont ainsi constitués pour soutenir la famille, dénoncer ce crime d'état et construire une mobilisation afin d'obtenir justice. Suite au procès, Justice4Mawda s'est notamment mobilisé afin de réclamer une commission parlementaire dans le

---

<sup>33</sup> SENTE Arthur, « Affaire Mawda : la peine du policier réduite à dix mois de prison avec sursis en appel », in *Le Soir*, 04 novembre 2021.

URL : <https://www.lesoir.be/404536/article/2021-11-04/affaire-mawda-la-peine-du-policier-reduite-dix-mois-de-prison-avec-sursis-en>

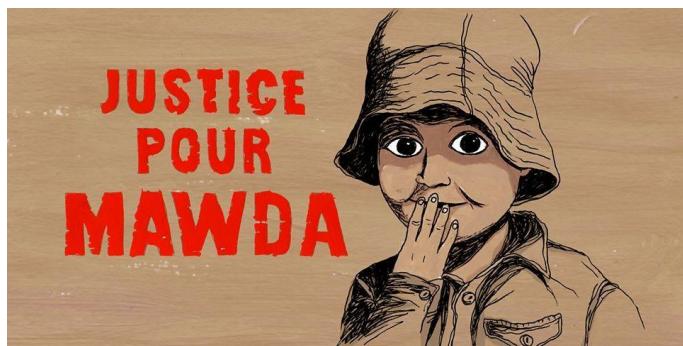
<sup>34</sup> Le comité P est l'organe de contrôle externe des services de police. Il est chargé du contrôle du fonctionnement global des services de police et de l'exécution de la fonction de police par l'ensemble des fonctionnaires compétents des services d'inspection ou de contrôle de l'institution.

but de « questionner les différents pouvoirs judiciaires ou politiques afin que les responsabilités soient définies<sup>35</sup> ».

Car le procès s'est en effet concentré sur des responsabilités individuelles, évacuant les dysfonctionnements structurels qui ont permis et causé la mort de Mawda.

Malheureusement, cette commission parlementaire ne verra jamais le jour.

Par ailleurs, l'Etat Belge a été condamné suite à l'action en justice de l'asbl Défense des Enfants-International. Deux fautes structurelles lui sont reprochées : l'intérêt supérieur des enfants migrants qui n'a pas été pris en compte dans l'élaboration de l'opération Médusa et dans la formation des forces de police<sup>36</sup>.



L'histoire de Mawda est un triste révélateur du racisme d'État qui s'exerce dans notre pays. C'est lui qui permet qu'une enfant puisse être tuée parce qu'elle est une exilée. C'est lui qui permet que l'impunité policière se perpétue. C'est lui qui permet que des récits tels que l'enfant-bélier

<sup>35</sup> Voir : Justice4Mawda : <https://www.justice4mawda.be/>

<sup>36</sup> Défense des enfants international, Communiqué de presse : Affaire Mawda : l'Etat Belge condamné, décembre 2022. URL : <https://www.dei-belgique.be/index.php/blog/233-communique-de-presse-affaire-mawda-l-etat-belge-condamne.html>

puissent être dits, crus et relayés à tous les échelons de la société : depuis la police, à travers la justice, les politiques, les médias et la population.

Aujourd’hui, presque 10 ans plus tard, quelques années après que des manifestations « Black lives matter » aient eu lieu en Belgique, le racisme d’état, ses crimes policiers et sa politique migratoire meurtrière ne faiblissent pas.

Alors que ICE fait grand bruit de l’autre côté de l’Atlantique, être attentif·ves à ce qu’il se passe chez nous et s’organiser pour lutter ici est une nécessité. Car ici, en Belgique, Fabian, un enfant de 11 ans a été tué par la police il y a moins d’un an tandis qu’ Adama Condé, un homme noir a été abattu de trois balles par la police il y a un mois<sup>37</sup>.

En parallèle, l’Arizona entend « mener la politique migratoire la plus stricte jamais menée<sup>38</sup> » et le gouvernement remet également sur la table un projet de loi « visant à permettre à la police et à l’office des étrangers de pénétrer dans un domicile pour y arrêter des personnes sans-papiers<sup>39</sup> ».

Dans ce contexte, il faut soutenir, rejoindre, renforcer les familles des victimes, les collectifs et associations qui se mobilisent pour que justice et vérité soient faites et pour combattre ces politiques mortifères.

---

<sup>37</sup> Belga, « Hommage à Adama Condé, abattu par la police à Namur : près de 2000 personnes attendues », in *Le Soir*, 19 décembre 2025.

<sup>38</sup> Ciré, « Premières mesures Arizona en matière d’asile et de migration », octobre 2025. URL : file:///C:/Users/Sarah%20Walin/Downloads/Premieres-mesures-Arizona-en-matiere-dasile-et-de-migration-1.pdf

<sup>39</sup> *Ibid.*

## Pour en savoir plus :

Les mensonges, omissions, etc. de cette affaire décrits dans cette analyse ne sont pas exhaustifs. Pour en savoir plus :

- La contre-enquête de Michel Bouffiau, disponible sur son site internet.
- La BD « Mawda : autopsie d'un crime d'état » de Manu Scordia.
- L'outil créé par Zin TV : La représentation médiatique de l'affaire Mawda





FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

# les grignoux

cinéma & culture au cœur de la ville

